



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grâce à « l'élan de Nairobi », la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques se clôt par l'adoption de décisions visant à appuyer les pays en développement

(Nairobi, 17 novembre 2006) – La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques s'est achevée ce soir par l'adoption d'un large éventail de décisions destinées à atténuer les effets du réchauffement de la planète et à aider les pays dans leurs efforts d'adaptation.

Quelque 6 000 participants, dont une centaine de ministres, le Secrétaire général des Nations Unies et deux chefs d'État, étaient présents.

« La Conférence a tenu ses engagements en permettant d'adopter des mesures pour répondre aux besoins des pays en développement », a déclaré le Président de la Conférence et Ministre kenyan des ressources naturelles et de l'environnement, M. Kivutha Kibwana. « L'élan de Nairobi a triomphé ».

Les participants se sont entendus sur les activités qui devront être menées dans les prochaines années en vertu du Programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation. Ces mesures renforceront le processus décisionnel en matière d'adaptation et amélioreront l'évaluation de la vulnérabilité à l'égard des changements climatiques.

Un autre résultat important est la conclusion d'un accord sur la gestion du Fonds d'adaptation prévu par le Protocole de Kyoto, qui affecte une partie des ressources générées par le mécanisme pour un développement propre au financement de projets concrets dans les pays en développement.

Le mécanisme pour un développement propre permet aux pays industrialisés, déjà engagés à réduire leurs émissions dans le cadre du Protocole, d'investir dans des projets de développement durable destinés à diminuer les émissions de gaz à effet de serre dans les pays en développement, en retour de crédits d'émission échangeables.

La Conférence a reconnu l'existence d'obstacles au développement de ce type de projets dans de nombreux pays, notamment en Afrique.

Les Parties ont accueilli chaleureusement le « Cadre de Nairobi » annoncé par le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, grâce auquel les pays en développement



recevront une aide supplémentaire pour réaliser des projets au titre du mécanisme pour un développement propre.

On a mis la dernière main aux règles du Fonds spécial pour les changements climatiques qui doit financer les projets visant à renforcer les mesures d'adaptation, de transfert de technologie et d'atténuation des effets des changements climatiques dans les pays en développement, ainsi que les projets de diversification économique à l'intention des pays qui sont fortement tributaires des revenus des combustibles fossiles.

À Nairobi, les Parties ont aussi adopté des règles de fonctionnement pour le Comité de contrôle du respect des dispositions du Protocole de Kyoto, le rendant totalement opérationnel.

Ce comité, avec ses groupes de l'exécution et de la facilitation, veille à ce que les Parties au Protocole instaurent un régime de responsabilité relativement à leurs objectifs de réduction des émissions.

Les pourparlers ont bien avancé en ce qui concerne les engagements des pays industrialisés après 2012. Les Parties ont adopté un plan de travail décrivant en détail les étapes à suivre pour parvenir à un accord sur un nouvel ensemble d'engagements.

« Les 166 Parties au Protocole de Kyoto ont appris à Nairobi que les émissions mondiales de gaz à effet de serre devaient être ramenées à des niveaux très bas, bien au-dessous de la moitié de ceux de 2000, pour éviter que les changements climatiques ne prennent des proportions dangereuses », a souligné le Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, M. Yvo de Boer.

« Grâce à ce plan de travail concret, les Parties peuvent maintenant s'attaquer à des questions essentielles pour s'entendre sur les futurs engagements, notamment l'ampleur de la réduction des émissions et la façon d'atteindre ces objectifs » a-t-il ajouté.

Les Parties ont par ailleurs participé à la deuxième phase du Dialogue pour une action concertée à long terme destinée à faire face aux changements climatiques par un renforcement de l'application de la Convention, à laquelle étaient invitées les 189 Parties à la Convention. Des exposés marquants sur les dernières analyses scientifiques des enjeux économiques du réchauffement de la planète ont été présentés, de même que les solutions à envisager.

« On observe un infléchissement historique dans les débats sur les changements climatiques: les pays commencent à considérer les politiques en la matière comme un moyen de relancer le développement économique de manière durable, et non plus comme un facteur de coût », a affirmé M. Yvo de Boer.

« La poursuite du développement du marché du carbone pourrait aider à mobiliser les ressources financières nécessaires pour mettre sur pied une stratégie mondiale de gestion des changements climatiques et permettre d'en venir à un accord axé sur les incitations à agir », a-t-il ajouté.

Le Brésil a soumis une proposition concrète concernant un arrangement destiné à promouvoir des mesures positives d'incitation à réduire les émissions produites par le déboisement dans les pays en développement. Cette proposition sera débattue lors d'une réunion qui doit se tenir au mois de mars prochain.

« La Conférence de Nairobi s'est déroulée dans une ambiance extraordinaire », a déclaré le Président de la Conférence, M. Kibwana. « Profitons de l'élan actuel pour prolonger cet esprit de collaboration et entreprendre ensemble une action concertée en faveur de l'avenir de l'humanité sur notre planète. »



Le prochain cycle de négociations au titre du Protocole de Kyoto et les prochains pourparlers dans le cadre de la Convention se dérouleront à Bonn, Allemagne, en mai 2007.

Note aux journalistes: Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec:

M. John Hay, porte-parole de la Conférence:

+254 (0)727 534 419 + 49 (0)172-258-6944 (à compter de midi le samedi 18 novembre 2006)

M. Alexander Saier, chargé de l'information:

+254 (0)727 534 525 + 49 (0) 172) 88 14 444 (à compter de midi le samedi 18 novembre 2006)

Mme Carrie Assheuer, assistante à l'information publique et aux médias:

+254 (0)727 534 420 (jusqu'à midi le samedi 18 novembre 2006) +49 228 815 1005 (à compter du 21 novembre 2006)

Voir également <<http://unfccc.int>>

Avis aux journalistes: Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec :

M. John Hay, Directeur des communications et des médias: tél. : (+49-228) 815-1404;
portable : (+49-172) 258-6944

M. Alexander Saier, Chargé de l'information : tél. : (+49-228) 815-1509

Mme Carrie Assheuer, Assistante à l'information publique et aux médias : (+49-228) 815-1005

Voir aussi le site <<http://unfccc.int>>